

DESTINATAIRE

Responsable de la formation

À titre informatif

Date d'envoi : 7 février 2019

EXPÉDITEUR

Joël Fortin Conseiller au Service aux entreprises
fortin.joel@cscapitale.qc.ca

Téléphone : 418.686.4040 poste 7525

Télécopieur : 418.525.8133

nombre de pages : 2 (incluant celle-ci)

QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE SUR LES HALOCARBURES – H3

MERCREDI 3 AVRIL 2019 OU MERCREDI 22 MAI 2019

CATÉGORIE ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS (VÉHICULES)

Cette formation est obligatoire depuis le 1^e juin 2008 et vous devez faire votre demande auprès d'Emploi Québec afin d'obtenir votre certificat de qualification environnementale.

<http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Guide-qualif/tarifcation.pdf>

<http://guide-qualification.emploi.quebec.gouv.qc.ca/halocarbures/reglement/index.asp>



LA FORMATION S'ADRESSE À: débosseleur (se), mécanicien (ne), récupérateur (trice) de véhicules.

Spécialisé en automobile, machineries agricoles, remorques, véhicules lourds routiers, véhicules-outils ou véhicules récréatifs.

Chaque formation, d'une durée totale de sept heures, comporte deux volets :

1. Volet général

impacts environnementaux de l'émission d'halocarbures dans l'atmosphère

Réglementations québécoise et fédérale liées à la gestion des halocarbures

Rôles et obligations des intervenants selon la réglementation en vigueur

2. Volet spécifique à chaque certificat de qualification environnementale

Procédés de récupération d'un halocarbure

Disposition des halocarbures

Procédés liés à l'entretien des systèmes et à la détection des fuites d'halocarbures

Tenue d'un registre d'entretien

Lieu

CENTRE WILBROD BHERER

5, rue Robert-Rumilly Québec (Qué) G1K 2K5

Entrée Porte 4 – local Lab-3

Quand

Mercredi 3 avril 2019 8h30 à 16h30

OU Mercredi 22 mai 2019 8h30 à 16h30

Coût du programme: 150,00\$ non taxable par candidat

Pour vous inscrire, nous retourner le formulaire ci-joint dûment complété par télécopieur au 418.525.8133 ou par courriel au saewb@cscapitale.qc.ca

Veuillez noter que vous êtes responsable de chaque candidat inscrit. Si jamais l'un de vos candidats était dans l'impossibilité d'être présent à la formation, un montant égal au nombre de candidat absent inscrit vous serait facturé.

